

ANNEXE – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU MOIS DE LA BD

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU MOIS DE LA BD

Véritable temps fort pour célébrer la bande dessinée, la MDO vous propose durant tout le mois d'octobre de nombreuses animations à mettre en place en autonomie dans votre bibliothèque et sur votre territoire avec les bibliothèques partenaires, ainsi que des animations portées par l'équipe de la MDO et des professionnels de la bande-dessinée.

Les objectifs sont :

- Donner envie de lire, aux plus grands comme aux plus petits, des bandes dessinées de qualité
- Mettre en lumière le 9^{ème} art qui est aujourd'hui le quatrième genre le plus lu en France
- Toucher un public très large, de tout âge et de tout horizon

2. QUI PEUT CANDIDATER ?

Deux appels à projet distincts sont proposés :

- Un appel à projet ouvert aux intercommunalités en réseau ;
- Un appel à projets ouvert aux bibliothèques conventionnées hors réseau.

3. LES ENGAGEMENTS

Les engagements de la MDO

Les bibliothèques sélectionnées bénéficieront en fonction de leur choix :

- Le financement d'une action autour de la BD (atelier BD, rencontre auteur, prêt de matériel)
- L'accompagnement humain et technique : conseil sur l'accueil du public, autres actions à mettre en place
- La création de la communication (flyers, affiche, visuels...)
- La mise à disposition de matériel d'animation (kits de médiation, expositions, jeux autour du conte)
- La mise à disposition de fiches de médiation pour permettre une utilisation de qualité des kits BD
- La mise à disposition d'outils de suivi et d'évaluation

Les engagements de la commune partenaire

- La gestion des groupes
- L'animation d'un groupe pendant l'atelier BD
- La valorisation de la BD durant le Mois de la BD
- La diffusion de la communication sur son territoire et en lien avec les bibliothèques voisines
- Le développement de partenariats pour toucher les publics éloignés ou empêchés

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET CRITERES DE SELECTION

La MDO finance entièrement les ateliers bande dessinée et les rencontres auteur **en fonction du nombre de candidatures reçus, du projet global présentant à minima 3 des critères** mentionnés ci-après :

- Les ateliers/rencontre auteur devront avoir lieu dans la bibliothèque
- 1^{ère} participation

- La cohérence territoriale du projet
- Les actions de médiation autour de la BD
- La valorisation des collections
- Les partenariats locaux mobilisés
- La diversité des publics ciblés
- La coopération inter-bibliothèques (pour les bibliothèques travaillant en réseau)

5. PUBLICS CIBLES

En accueillant un atelier, les bibliothèques candidates doivent s'engager dans une démarche inclusive, en direction des publics dits éloignés du livre et de la culture, parmi lesquels on trouve notamment :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance | <input type="checkbox"/> Petite enfance |
| <input type="checkbox"/> Allophones | <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap |
| <input type="checkbox"/> Jeunes avec besoins éducatifs particuliers | <input type="checkbox"/> Personnes âgées |
| <input type="checkbox"/> Publics en situation de fragilité sociale | <input type="checkbox"/> Publics sous main de justice |
| <input type="checkbox"/> Personnes en situation d'illettrisme ou de grande difficulté de lecture | <input type="checkbox"/> Parents et accompagnants |

6. LES ACTIONS DE MÉDIATION

La médiation est au cœur du Mois de la BD, car elle permet de transformer chaque rencontre en véritable expérience partagée. **En bibliothèque, ces actions accompagnent le public** dans la découverte due la bande dessinée. **Elles valorisent les collections**, suscitent la curiosité et **invitent à prolonger l'expérience des ateliers** par des temps de lecture, de pratiques artistiques ou d'ateliers manuels. La médiation **contribue ainsi à élargir et diversifier les publics** tout en ancrant le festival dans la vie culturelle locale.

7. PARTENARIATS LOCAUX A PRIVILEGIER

Les partenariats locaux jouent un rôle essentiel dans la réussite d'un événement culturel en ancrant le projet dans son territoire et en mobilisant les acteurs de proximité. Ils permettent de toucher des publics souvent éloignés de l'offre culturelle, en s'appuyant sur des structures connues et accessibles comme les bibliothèques. Ces collaborations renforcent la légitimité de l'événement tout en valorisant les ressources locales. Le Mois de la BD s'inscrit ainsi dans une dynamique territoriale inclusive et durable.

La réussite du projet dépend donc d'une implication active et concertée des partenaires locaux.

- Structures médico-sociales
- Établissements scolaires
- Structures à caractères sociaux
- Maison de retraites
- Associations locales
- Structures jeunesse, etc.

8. LES ETAPES CLES

- > Vous remplissez et envoyez votre dossier de candidature après l'avoir validé avec votre bibliothécaire référent de secteur au plus tard le 03/04/2026.
- > Vous recevez une réponse de la MDO en mai 2026. Si votre dossier a été retenu nous vous transmettrons toutes les informations concernant votre **participation au Mois de la BD**.
- > Vous participez à la réunion de lancement organisée par la MDO
- > Vous travaillez avec les bibliothèques voisines afin de faire vivre cet événement par le biais d'exposition ou d'ateliers spécifiques
- > Pour la rencontre auteur, vous informez vos partenaires afin d'ouvrir la rencontre au plus grand nombre. Vous vous engager à ce qu'une librairie partenaire soit présente le jour de la rencontre
- > Vous préparez votre communication: bulletin communal, réseaux sociaux grâce aux supports numériques envoyés par la MDO. N'oubliez pas de rappeler à votre tutelle qu'un événement est organisé dans votre structure afin que les élus puissent participer. Vous pouvez également convier la presse locale. La MDO vous fait parvenir les affiches et flyers de via la navette. Vous devez les diffuser sur votre territoire. Cette étape est très importante pour le succès de votre projet.
- > Le jour de la rencontre vous préparez la salle (aménagement de l'espace, installation des chaises pour le public, ...) et accueillez l'équipe technique, l'auteur et le public.
- > Après l'événement vous remplissez et envoyez le bilan à la MDO.

9. CONDITIONS GENERALES

- Nombre de bibliothèques retenues : 18 maximum
- Les ateliers et rencontres seront programmés du 1er au 31 octobre
- Chaque projet doit être porté par un référent intercommunal identifié (quand signature d'un CTL)
- L'intercommunalité doit être partie prenante du projet (quand signature d'un CTL)